



Centre Intercommunal
d'Action Sociale

13 bd de l'Europe
63600 AMBERT

☎ : 04.73.82.27.63

Fax : 04.73.82.13.05

Mail : ciaspaysambert@wanadoo.fr

RESIDENCE FONTAINE DE GOYE



QUEL EST LE PRINCIPE DE CETTE RESIDENCE ?

Vivre de façon autonome et indépendante dans un lieu adapté à la personne âgée.

COMMENT LE BATIMENT EST-IL AGENCE ?

Il est composé de :

- Une entrée sécurisée avec interphones et code d'accès.
- Un ascenseur
- 17 logements meublés dont 15 studios (environ 30 m²) et de 2 F1 (environ 45 m²).
- Une buanderie (accès gratuit) comprenant 2 lave-linge et 2 sèche-linge.
- Une salle commune climatisée avec coin cuisine (éventuellement pour recevoir de la famille) équipée d'une télévision et d'un magnétoscope / lecteur DVD mis à la disposition des résidents.

Tous les appartements sont très ensoleillés, exposition Sud avec vue sur le jardin et la fontaine.

Cet établissement est récent puisqu'il existe depuis mars 2000.

QUI PEUT Y RESIDER ?

Toutes les personnes âgées autonomes de 60 ans et plus. Des couples peuvent habiter dans les F1.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE CETTE RESIDENCE ?

1. La proximité du centre ville tout en étant au milieu d'un espace paysager agréable et accueillant
2. La sécurité : interphones, code d'accès à l'entrée, œillets sur les portes
3. Ascenseur
4. Logements confortables et adaptés à la personne âgée

5. La tranquillité et la convivialité : voisinage ayant le même rythme de vie
6. Un loyer sans surprise toutes charges comprises (chauffage, eau, électricité) exceptés la taxe d'ordures ménagères et la taxe d'habitation
7. Une personne s'occupant de l'entretien des parties communes
8. L'intervention des services techniques de la mairie d'Ambert pour les problèmes liés au bâtiment (plomberie, menuiserie, électricité...)
9. Des bureaux (CIAS, CLIC) et des interlocutrices au sein de la résidence qui vous permettront d'avoir une aide ménagère, le portage de repas à domicile, la télé-assistance, des renseignements sur les divers services pour les personnes âgées...

CE N'EST PAS UNE MAISON DE RETRAITE !

Il n'y a donc pas :

- De personnel médical
- Une restauration commune
- D'équipe d'animation

QUEL EST LE MONTANT DES LOYERS ?

Il est révisé au mois de janvier de chaque année. Les montants du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sont les suivants :

- Studios 1 à 7 et 9 à 11 : **542€43**
- Studios 12 et 13 et 15 et 17 : **511€70**
- Apt 8 : **665€21**
- Apt 14 : **624€30**

En fonction des revenus, il est possible de faire une demande d'allocation logement à la CAF ou à la MSA.

A QUI S'ADRESSER POUR S'INSCRIRE ?

Prendre contact avec Séverine BONNEFOY au CIAS, 13 bd de l'Europe, 63600 AMBERT, 04.73.82.27.63.